



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MJC DE BESANCON

09 DÉCEMBRE 2009

Centre Social MJC Clairs Soleils  
93 Rue de Chalezeule  
25000 BESANCON  
Tél 03 81 50 69 93  
Fax 03 81 50 58 99  
[centresocial.clairssoleil@wanadoo.fr](mailto:centresocial.clairssoleil@wanadoo.fr)

**Membres du CA présents :** Cécile PETIT DESPREZ – Mathieu NOBLET – Jean-Marie DAME – Monique PERCHET – Patrick DUBOIS – Sébastien BENAÏTREAU – Akim KHATIR – Karine DESCOURVIERES – Raymond LIGIER – Myriam HILLENWECK – Jacques POYET.

**Membres du CA excusés :** Khadija REINE – Luc BEVALOT – Isabelle FERRARI – Laredj BESSOUIKET – Philippe MARTIN – Abdel GHEZALI.

**Pouvoirs :**

Les membres du CA excusés :	donnent pouvoir à :
Luc BEVALOT	Cécile PETIT DESPREZ
Isabelle FERRARI	Mathieu NOBLET
Laredj BESSOUIKET	Karine DESCOURVIERES
Khadija REINE	Mathieu NOBLET

### I L'APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU CA

Le compte rendu du CA du 30 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

### II LA VIE ASSOCIATIVE

#### 1 - Le centre de plein air du Loutelet

a) La vie du centre

Sébastien BENAÏTREAU présente un document de synthèse sur la vie du centre.

#### **Bilan été**

Malgré les éléments qui jouaient en notre défaveur (désistement CCAS, peu de groupes collectifs, pub colo trop tardive), nous avons réussi à maintenir le cap ( + 7,2 % d'augmentation en nombre de nuitées par rapport à l'année dernière au 1<sup>er</sup> oct). Ce résultat est bien mais ne peut en aucun cas nous satisfaire car il faut se rappeler que l'année 2008 était une très mauvaise année (-24 % par rapport à 2007) et nous avons fait plus de 500 nuitées entre octobre et décembre 2008

Les points positifs de l'été :

- le fait que la CCAS ne soit pas là nous a permis d'accueillir les familles dans de meilleures conditions. Elles ont trouvées leur place et le dimanche à l'arrivée tout le monde était « nouveau » (il n'y a pas un groupe qui était déjà là depuis 1 ou 2 semaines et qui avait ses habitudes)
- beaucoup de familles accueillies durant tout l'été (47 séjours familles dont 39 séjours bisontins) ce qui représente 50 adultes et 90 enfants. Ce résultat est dû à une participation active aux réunions organisées par la vie des quartiers (rencontre et travail en partenariat avec les travailleurs sociaux)
- des groupes extérieurs pour des activités voile sur la base nautique
- une très bonne équipe de saisonniers

#### **Ce qui a été mis en place depuis le dernier CA du point de vu de la promotion**

- participation au salon des comités d'entreprise
- rencontre avec le Comité Départemental de Voile du Doubs
- rencontre avec le Conseil Général (Mr NAPPEY)

### **Organisation de la saison hiver :**

Afin d'essayer de relancer un peu la machine et récupérer de nouveaux groupes, nous avons tenté une nouvelle promotion du centre :

- envoi d'une plaquette et proposition de projets à thèmes et séjours clés en mains dans toutes les écoles primaires de la région franche comté (1500 envois)
- diffusion par mail de cette même information auprès des écoles primaires de Besançon par le biais de la mairie

Résultats : des contacts et réservations pour mai juin

Suite au désistement d'un collègue habitué, nous avons mis en place un séjour promotionnel et nous avons diffusé cette information auprès de 300 collèges afin d'essayer de combler les gros trous sur la saison hiver

Nous n'avons aucune réservation pour la semaine de Noël. La semaine du 1<sup>er</sup> de l'an s'organise de la façon suivante : 7 familles à la semaine et une trentaine de personnes sur 3 jours pour le réveillon. Le menu est déjà défini. Le mois de janvier est très calme (3 semaines vides)

Concernant le mois de février nous avons pris le risque de remplir au maximum et de faire cohabiter plusieurs groupes ou familles. Nous avons également accepté des réservations sur les WE en plus des groupes déjà présents la semaine. Certains WE s'annoncent déjà compliqués et il faudra gérer au mieux les arrivées et les départs qui se chevauchent

A partir du 15 mars nous n'avons plus aucune réservation jusqu'au 1<sup>er</sup> mai mais cette période reste difficile car la station est fermée et les autres activités sportives ne sont pas encore ouvertes

La demande de WE festifs s'élargit et se développe (nous avons eu une demande pour organiser une fête de mariage sur 2 jours pour 70 personnes)

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que la neige soit au rendez vous pour nous faciliter la satisfaction de nos différents groupes !!!

### **Relation CCAS**

Suite aux différentes relances et au courrier adressé début octobre, ils se sont finalement manifestés mi novembre pour nous dire qu'ils maintenaient leurs réservations, mais nous n'avons pas donné suite car comme décidé et sans nouvelles contractuelles de leur part, nous avons réservé le centre à d'autres accueils. Au jour d'aujourd'hui nous n'avons plus aucun contact. Le projet de séjours partagés pour cet été est gelé.

### **Personnel**

Pépin est toujours en arrêt. Pour cet hiver nous avons recruté 2 personnes :

- un cuisinier
- une animatrice : Céline, qui était déjà là cet été en tant qu'animatrice famille, revient en tant qu'animatrice de vie quotidienne et accompagnatrice ski

Claude s'est proposé pour venir nous donner des coups de mains bénévolement. Joris (moniteur voile cet été) revient en tant que bénévole pour la semaine du 1<sup>er</sup> de l'an.

Le personnel a suivi différentes formations (HACCP, formation de secourisme).

### **b) Retour sur les commissions**

#### **Le chalet**

Un ami charpentier de Karine et Eric ainsi que le père d'Eric (électricien à la retraite) sont venus faire l'état des lieux du chalet. Du point de vue de la charpente, quelques interventions sont à prévoir rapidement et notamment le remplacement d'un morceau de poutre au niveau des fondations. Du point de vue électrique, des mises aux normes sont à prévoir. Le matériel a été chiffré à hauteur de 500€.

Au regard de ce diagnostic le CA valide le fait d'utiliser le chalet pour l'hiver 2010 et décide d'utiliser le résultat de la braderie 2009 aux travaux à réaliser courant du printemps 2010. Pour autant, il apparaît nécessaire d'avoir une réflexion plus globale sur la gestion et l'entretien du patrimoine de l'association. (Voir éléments développer plus loin dans le paragraphe concernant la trésorerie).

#### **La base nautique**

Prévoir une commission base nautique afin de réfléchir à l'organisation et au fonctionnement pour l'été 2010. Courant janvier.

### **c) Retour sur la braderie**

Un bilan sera organisé courant mars pour travailler à la Braderie 2010.

Du point de vue comptable : + 28 % de Chiffre d'Affaire pour 2500€ de résultat.

Du point de vue général : mobilisation accrue des bénévoles – le lien avec Clairs Soleils se met en place avec la friperie.

Perspectives : comment se servir de ce temps fort de l'année pour valoriser notre association ?  
Projection d'un diaporama...

## **2 - Le centre social Clairs Soleils**

### **a) Le Contrat de Projet 2010-2013**

Akim KHATIR animateur coordinateur du Centre Social présente la démarche mise en œuvre depuis le mois de mars 2009 pour le renouvellement de l'agrément Centre Social par la CAF de Besançon. Le document final a été validé en septembre dans le cadre d'une réunion du Comité de Pilotage du Centre Social et entériné par le Bureau de l'association.

Les différentes étapes:

- Le bilan et l'évaluation de la période 2007 – 2009. avec notamment 2 questionnaires (un aux usagers, un aux partenaires)
- La mise en perspective de notre intervention à partir de la réalité du terrain, de l'évolution de la MJC, le partenariat avec les financeurs, l'accompagnement des habitants, le développement du travail sur les Vareilles et Bregille, le lien avec la nouvelle Bibliothèque, les écoles, la crèche, le Centre Médico Social...

Il paraît important de souligner le rôle de la CAF dans l'aide au travail de rédaction du document.

Le Contrat de Projet a été travaillé parallèlement et en complémentarité avec le Projet Social de Territoire (PST). Le PST a pour objectif :

- de déterminer le territoire géographique de Clairs Soleils,
- d'identifier et de prioriser les perspectives de développement pour le quartier,
- d'avoir une cohérence d'interventions avec l'ensemble des partenaires en vue d'une mutualisation des projets tout en gardant les spécificités de chacun.

L'ensemble de ce travail a permis d'approfondir de nombreuses connaissances et de créer de nouveaux liens pour élargir notre champ d'action.

### **b) Le renouvellement de convention avec la Ville de Besançon**

Le travail est en cours. La nouvelle convention sera finalisée pour juin ou septembre 2010. Il paraît important de politiser cette convention qui ne doit pas être simplement technique et s'arrêter aux éléments financiers. Notre projet d'éducation populaire doit être envisagé dans sa globalité et pas restreint au lien social, à la parentalité et à l'emploi des jeunes de 18 à 24 ans. C'est dans ce sens qu'un courrier commun avec le Comité de Quartier St Ferjeux, la MJC de Palente et notre association a été adressé à la Ville pour convenir d'une rencontre politique avec les adjoints pour échanger sur :

- la politique éducative, sociale, et culturelle, à conduire dans nos quartiers
- la méthodologie de travail permettant de construire des projets communs entre nos associations et la collectivité ville de Besançon

Une rencontre est prévue le 04/01/2010 entre le Maire et les 3 associations à l'initiative de cette démarche avec l'ASEP.

### **c) Les accueils de loisirs :**

Un précédent bureau de l'association a travaillé sur la revalorisation de la participation des familles aux accueils de loisirs. Le CA entérine la majoration de 0,25€/jour ce qui porte le prix de journée avec repas à 3,05 € pour le quotient familial le plus faible. (cf document en annexe).

Malgré des prix des journées relativement faible du fait du soutien financiers de nos partenaires (de la Ville et de la CAF pour l'essentiel), il y a malgré tout des impayés et des retard de paiements. Surtout ce phénomène s'accroît : ~4.000€ fin 2008 pour ~6.000€ pour fin 2009. Pendant l'année écoulée, suites aux échanges lors de notre AG, le personnel du Centre Social s'est mobilisé pour aider les familles, proposer des solutions de paiements, solliciter les services sociaux... mais ses démarches ont eu des effets négligeables. Nos accueils de loisirs maternels et élémentaires concernent 81 familles. Sur ces 81 familles, 22 familles ont des retards de paiement supérieur à 100 € pour un total de 4.200€.

Le CA a conscience des difficultés réelles que rencontrent les familles du quartier. Pour autant, l'ensemble des administrateurs s'accorde sur le fait que ce phénomène ne peut pas perdurer et notamment pour 3 principales raisons :

- Notre association ne veut en aucun cas que des familles se laissent submerger par des difficultés de paiement
- Notre association a des responsabilités vis-à-vis de nos partenaires que sont la CAF et la Ville de Besançon

- Notre association a également besoin de la participation des familles pour équilibrer son budget en rémunérant les animateurs qui accueillent les enfants, en réglant les activités pratiquées...

De ce fait, le Conseil d'Administration décide de revoir les modalités d'inscription et de paiement des Accueils de Loisirs. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, **les familles devront, pour que leurs enfants passent une journée en accueil de loisirs, régler d'avance la moitié de cette journée.** Chaque famille devra donc anticiper l'inscription et la fréquentation de leurs enfants aux Accueils de Loisirs par période de mercredis et de vacances. Pour pouvoir se réinscrire pour une nouvelle période de mercredis ou de vacances, la famille devra préalablement régler le solde de la période précédente et payer d'avance la moitié de la période à venir. L'inscription des enfants ne sera valable qu'après passage auprès du secrétariat de la MJC au minimum la veille de son accueil

Un courrier explicatif sera envoyé aux parents et le personnel du Centre Social restera disponible pour expliquer ces nouvelles dispositions. Un courrier sera également adressé à la Ville et la CAF pour les informer de la situation et du risque que certaines familles n'aient plus accès aux accueils de loisirs de la MJC.

d) Le Contrat Urbain de Cohésion Social :

Voir document récapitulatif en annexe présentant les 19 dossiers déposés par la MJC pour 2010.

Le Contrat est prorogé d'une année. A terme, on risque de perdre la partie ETAT (~60 000 € en 2008) en n'étant plus considéré comme quartier prioritaire.

e) Informations diverses

Myriam HILLENWECK via l'association DACEL donne des cours à Jean Macé en danse et en acrobatie.

Elle organisera un petit spectacle dans le cadre du Carnaval du quartier.

### **3) Les autres éléments**

a) Le travail partenarial avec le Comité de Quartier St Ferjeux, la MJC de Palente et l'ASEP

Des actions communes existent déjà entre le Comité de Quartier St Ferjeux, la MJC de Palente et notre association comme l'action socio-linguistique et l'accompagnement des jeunes dans la formation BAFA. Courant novembre, une rencontre a eu lieu entre les présidents et les directeurs de ces différentes associations pour échanger sur l'intérêt de travailler ensemble. Un des objectifs sous-jacent est la mutualisation dans l'idée d'harmoniser nos compétences pour faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire tout seul. Le prochain travail en commun pourrait se diriger sur les accueils de loisirs de l'été 2010. Le Dispositif Local d'Accompagnement pourrait être sollicité pour nous accompagner dans cette démarche. Le CA de la MJC valide le fait de s'investir dans ce projet partenarial. L'ASEP est en cours de venir participer à cette dynamique partenariale

b) Analyse financière

2 tableaux préparés par Agnès PAQUETTE sont présentés

#### **1°) le compte d'exploitation au 31 octobre**

Il indique une situation quasi identique à la même date entre 2008 et 2009, ce qui est assez satisfaisant pour l'année écoulée. Si cette situation était attendue pour Clairs Soleils, pour le Loutelet l'inquiétude était grande en début d'année avec le désistement de la CCAS sur les vacances de Pâques et d'été, représentant un manque à gagner de 37000 €.

La casse est donc très limitée, voire inexistante :

- Produits de séjours quasi identiques
- Produits nets d'activités toutes saisons confondues en augmentation de 6881 €

#### **2°) la situation de trésorerie**

Qui elle, montre une fin d'année bien difficile. Quelques explications :

- Un déficit de trésorerie à chaque début d'exercice que l'on n'arrive pas à combler
- Des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année.  
Toutes ces dépenses ont été réalisées par « obligation », soit pour des besoins de fonctionnement du fait notamment de la vétusté (eau chaude, véhicule) soit pour respecter les délais d'engagement liés aux subventions.
- Le décalage dans le temps entre l'engagement des dépenses et leurs remboursements. C'est le cas pour :
  - La convention séjours courts CAF, les aides accordées aux familles durant l'année sont remboursées l'année suivante (au minimum 10 000 € pour 2009)
  - Un crédit de TVA conséquent (6000 €), dont nous demanderons le remboursement fin décembre

- Le versement des subventions PS et CEJ effectué partiellement durant l'exercice. Les soldes nous parviendront sur production des bilans en 2010. Pour info au 31/12 il restera 52 197 € à percevoir.

Cette situation doit nous rendre très conscients de notre fragilité financière, et du poids que représentent les dépenses imprévues mais indispensables.

Une partie de la solution est évidemment de faire travailler au maximum le centre du Loutelet. Mais même si tel était le cas, notre capacité financière ne suffirait pas à assumer seuls tous les besoins en aménagement, renouvellement, entretien du patrimoine. Nos partenaires doivent être conscients que nous ne pouvons pas appliquer des tarifs commerciaux et poursuivre notre accueil à vocation sociale.

D'un côté c'est plus largement la question de l'entretien de notre patrimoine que nous devons travailler. Il faut sortir de la gestion en réaction et nous diriger vers l'anticipation. Le CA s'accorde sur la nécessité de définir un plan pluri annuel d'investissement incluant l'adaptation du Loutelet à l'accueil des personnes à mobilité réduite. Mathieu doit prospecter auprès de différents partenaires (Conseil Général, Comité Départemental du Tourisme, Conseil Régional...), institutions (APF...), des ressources internes (Louis CORNET...) pour faire le point sur les alternatives que l'association peut mettre en oeuvre. Pour se faire, Mathieu se renseignera sur la possibilité pour la MJC de se faire accompagner dans le montage de ce plan pluri annuel d'investissement par un Dispositif Local d'Accompagnement. L'association sollicitera l'expertise du hangar pour en faire une estimation financière.

D'un autre côté, nous devons échanger avec nos partenaires sur la nécessité de réduire les avances de trésorerie réalisées par notre association. Il nous faut aborder la question du règlement des soldes des prestations et des subventions.

c) Le projet éducatif de l'association

Le CA valide l'organisation d'un temps de travail associatif sur le projet éducatif de l'association. Une rencontre sera organisée le 22 janvier 2010.

### **III LES QUESTIONS DU PERSONNEL**

Mathieu informe le CA que les élections du personnel se sont déroulées au Loutelet. Ont été élus :

- Philippe MARTIN – Titulaire
- Brigitte PIRALLA – Suppléante

Le Conseil d'Etablissement est composé comme suit :

- Le directeur
- Les délégués du personnel titulaires et suppléant de chaque pôle
- Les salariés de l'association intéressés pour s'impliquer au sein du CE pour la gestion des œuvres sociales.

### **III QUESTIONS DIVERSES**

#### **Les tarifs applicables pour les administrateurs et les bénévoles actifs**

- Les frais kilométriques

Pour les personnes imposables : don à l'association contre un récépissé pour bénéficier d'une déduction d'impôt.

Pour les personnes non imposables : remboursement des frais sur la base forfaitaire dans le cadre d'une mission préalablement définie.

- Les repas

Gratuité lors des travaux du CA, du Bureau... et lors des coups de main et 50% pour la famille proche des administrateurs et des bénévoles « en service » (ou accompagnateur).

- Les nuitées

Gratuité lors des travaux du CA, du Bureau... et lors des coups de main et 50% pour la famille proche des administrateurs et bénévoles « en service » (ou accompagnateur).

- Les activités

50% sur les activités Loutelet

25% sur les activités Clairs Soleils